

L'AVENIR



JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

ANNONCES :

Années... la ligne 1 fr.
Mois... = 30
Semaines... = 40
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal
11, rue quatre-Vingts

ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :

Paris 9 mois 1 an
Lyon et départ^s limitrophes. 5 f. 10 l. 20 l.
Pour les autres départ^s... 6 f. 12 l. 24 l.
(Étranger : port en plus)
Les abonnements partent des 1^{er} et 15 des mois

Lire plus loin

L'AFFAIRE M^{me} CLOVIS HUGUES

L'AFFAIRE DE LA RUE D'IVRY

DEVANT LA COUR D'ASSISES DU RHONE

Acquittement

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

sous la République opportuniste

SÉQUESTRATION

BONJOUR FERRY

Bonjour Ferry ! Comment vas-tu ?... Soigne-toi, je veux que tu vives.

Tous les partis sont acharnés contre toi : Intransigeants, radicaux, opportunistes, socialistes, modérés.

Un seul va te défendre, c'est le nôtre : « Républicain maraiste. »

En effet, y a-t-il eu un homme depuis dix ans qui ait osé faire ce que tu fais ?

Non ! Y a-t-il eu un homme qui ait à son actif ce que tu as ?

Non ! En 69 tu es élu pour aller affirmer la République et la liberté au Palais-Bourbon.

Qu'as-tu fait ? — Rien.

En 70, au 4 septembre, tu devins le chef du gouvernement provisoire : tu fais manger de la paille aux Parisiens.

Au 31 octobre, Flourens, un homme de grande valeur, d'un courage incontestable te tient, toi et le gouvernement provisoire.

Au lieu de vous faire fusiller sans exception, il parlemente, et pendant ce temps, Ernest Picard envoie le nommé Ibois avec son bataillon réactionnaire par les caves de l'Hôtel-de-Ville, f.... les révolutionnaires à la porte.

A-t-on essayé de se défendre ?

Non ! A-t-on essayé à te prendre ?

Non ! Alors tu t'es dit : A partir de ce jour, je vais montrer, à l'avenir, à tous ces gens-là, ce que c'est qu'« un révolutionnaire ».

Au 19 janvier, les révolutionnaires sont massés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, tu ne t'en émeus pas et tu donnes l'ordre à Chaudey de les faire mitrailler par les fenêtres.

Ce qui fut ordonné fut exécuté, et que t'a-t-on fait ?

Rien. En 71 (18 mars), tu as le courage de rester à l'Hôtel de ville le dernier... Tu sors paisiblement, ton portefeuille sous le bras, par une porte dérobée, et tu te rends crânement, dans un fiacre, au ministère des affaires étrangères.

A ton arrivée, les Thiers, les Jules Favre et consorts sont consternés. Toi, avec ton aplomb et ton cynisme, tu les rassures en leur disant : Quoi, vous craignez ces révolutionnaires de carton ?

Ils ne feront rien.

Aujourd'hui, tu es le maître. tu as à ton actif l'expédition du Tonkin, de Madagascar et le choléra. Tu possèdes une Chambre dont tu as su dompter la majorité, qui vote tout ce que tu demandes.

Les députés ont peur de toi.

Marche, marche donc. Si cette majorité se montrait rebelle à tes volontés, fais-moi

donc venir de la Nouvelle-Calédonie les bourreaux qui fouettaient les prisonniers de la Commune, Jean et Magnier, pour avoir tenté de s'évader, et fais-moi déculotter les députés récalcitrants et appliquer sur leurs fesses cinquante coups de martinet pour oser te contredire.

Jusqu'à ce jour, tu as prouvé que s'il existe un révolutionnaire, c'est toi.

Continue.

Si tu succombes, et si tu veux que l'histoire te sache gré de ta dictature, souviens-toi de Danton, Saint-Just, Camille Desmoulins... jette ta tête aux affamés. Ne meurs pas dans ton lit comme le commun des mortels.

Tu n'as que ce genre de mort à choisir : Être assassiné ou fusillé.

Fais-toi fusiller, on voit plus de monde.

Maxime LISBONNE.

*On voit des princes, des sujets,
Des opulents, des misérables ;
On voit des maîtres, des v
La veille tous étaient sembla*

Chant des Égaux (179...)

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Réponse du marquis Tseng à M. Ferry

Le Times publie la note suivante, qui lui est adressée par la légation de Chine à Londres :

« M. Ferry a, dit-on, déclaré au cours des débats sur les crédits du Tonkin, le 26 courant, que le gouvernement chinois était sur le point d'accepter des propositions faites au nom de la France par le ministre des Etats-Unis à Pékin, lorsque le marquis Tseng a informé le gouvernement de Pékin que « la France voulait la paix à tout prix », et que la conséquence de cette intervention avait été de rendre le gouvernement chinois plus exigeant, et de l'engager à formuler des propositions telles qu'aucun gouvernement européen n'a consenti à les transmettre.

« Cette déclaration est absolument inexacte, en ce qui concerne le marquis Tseng ; ce dernier n'a jamais fait à son gouvernement aucune communication de ce genre, et, depuis son départ de Paris, n'a rien fait pour influencer l'action de son gouvernement au sujet de la question du Tonkin. Il est même inadmissible qu'il ait pu faire une communication du genre de celle qui lui est attribuée, puisque cette initiative aurait eu pour résultat de mettre à sa charge la direction des négociations et l'obligation de les mener à bonne fin. »

EXÉCUTION D'UN MOUCHARD

Nous avons annoncé hier que le *Cri du Peuple* avait signalé un anarchiste, du nom de Druelle, comme un agent de la police secrète. Celui-ci ayant protesté, un jury d'honneur a été formé.

Voici sa décision :

Déclaration du Jury

Les soussignés, convoqués par le *Cri du Peuple*, déclarent à l'unanimité, après les pièces fournies et les témoignages entendus, que le nommé DRUELLE est un agent secret de la deuxième brigade de recherches.

Barr. M. Ferré, V. Gelez, Gabriel, Deville, Tony Graillat, B. Malon, Granger, J. Joffrin, C. Blanck, E. Eudes, Jules Lépine, S. Deure, A. Goullé, Constant Martin, John Labusquière.

Le jury continue son enquête sur les agents secrets.

Informations

Les renforts

On dit le gouvernement décidé à envoyer immédiatement des renforts pour le Tonkin. Il serait question de quinze millions. On se demande comment on pourra former cet effectif, si, ainsi qu'on l'affirme, le général Camponen est décidé à refuser toutes troupes dont la mise en marche pourrait nuire au plan général de mobilisation.

Les intentions de la Chine

D'après les dernières informations parvenues au gouvernement, on aurait la certitude que les Chinois ne désirent pas la paix, et que, bien au contraire, ils continueront les hostilités pendant tout l'hiver.

Le plan du gouvernement

Nous tenons de source certaine : 1^o Qu'aucune négociation diplomatique ne sera poursuivie ni à Londres ni à Shanghai, tant que les nouveaux renforts ne seront point arrivés à destination.

Ces intentions ressortent clairement des communications échangées ces temps derniers entre le gouvernement, MM. Waddington, Patenôtre et le général Brière de l'Isle.

Devant Formose

Il est probable que les opérations militaires contre Ke-Lung seront prochainement reprises.

On annonce, en effet, que l'amiral Lespès, qui ne pouvait plus se tenir devant Tamsui, à cause du mauvais état de la mer, se disposait à rallier l'escadre de l'amiral Courbet.

Il est donc à prévoir que les deux amiraux tenteront bientôt un nouvel effort contre les fortifications que les Chinois ont élevées autour de Ke-Lung.

Le supplice d'un français

Un de nos compatriotes, M. Martin, établi à El-Callao (Venezuela), depuis longtemps, vient d'être l'objet d'indignes traitements de la part des autorités de cette ville.

Arrêté arbitrairement, il a été jeté dans un cachot infect.

Ses souffrances l'ayant épuisé, il tomba évanoui sur les dalles humides ; on en profita pour lui serrer les pieds dans un de ces étaux qu'on appelle *ceps* et que fournit encore le vieux matériel de l'Inquisition ; puis, par un raffinement de cruauté, on le maintint couché deux heures, le ventre et le visage dans la boue du cachot.

« Vous ne sauriez croire, écrit M. Martin, les tourments que j'ai endurés, les chevilles serrées entre ces deux pièces de bois dur, à peine entaillées pour que la souffrance s'aive à mesure que la circulation du sang s'arrête. »

Le malheureux haletait, mais il retenait ses cris.

« J'endurais mon mal en silence, ajoute-t-il, mais mon apparente résignation exaspérait mon bourreau, qui m'accablait des plus grossières injures. »

M. Martin s'étant évanoui, on mit fin à son supplice.

Le journal qui raconte ces faits assure que notre compatriote n'a pas encore réclamé parce, que la France n'est pas officiellement représentée au Venezuela.

C'est là une erreur : le consul français au Venezuela est M. Lagrange.

Nous nous demandons à quoi sert ce fonctionnaire s'il ne fait rien pour assurer la protection de nos nationaux.

France et Maroc

Le ministre de la guerre a obtenu satisfaction pleine et entière au sujet des incidents survenus à Fez.

Le sultan a même adressé à M. Ordega une lettre dans laquelle il désavoue les procédés arbitraires des fonctionnaires marocains.

Des saluts de courtoisie ont été échangés entre le *Suffren* et les forts de Tanger. Le différend est ainsi réglé à la satisfaction du ministre de France.

Les étudiants espagnols

Le manifeste des étudiants et la commission qui l'a signé seront défilés aux tribunaux.

La démission du doyen de la Faculté de médecine de Madrid n'a pas été acceptée.

On sait que cette démission a été motivée par l'envahissement de la Faculté par les troupes espagnoles, contrairement à tous les droits de l'Université.

Manifestation patriotique

Une manifestation patriotique a eu lieu hier matin, au monument élevé au cimetière de Saint-Mandé, en l'honneur des braves soldats morts pour la défense de la patrie pendant la dernière guerre.

Les manifestants y ont déposé plusieurs couronnes d'immortelles, à l'occasion de l'anniversaire de l'inauguration.

Une autre couronne d'immortelles a été déposée sur le monument d'Armand Carrel, qui se trouve près de là.

Réceptions à l'Élysée

Le président de la République a reçu hier, dans l'après-midi, M. Barbier, président de la cour de cassation, et M. Baudoin, procureur général près la même cour. Dans la matinée, monsieur le président de la République avait reçu le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars et M. Poubelle, préfet de la Seine.

La librairie étrangère

Le ministre de l'intérieur vient de décider que la vérification de la librairie expédiée de l'étranger à Paris cessera d'être faite au ministère de l'intérieur. Elle aura lieu à la frontière française sous la surveillance des agents préposés à cet effet, à partir du 1^{er} janvier 1885.

Trop libre !

Ils vont bien, les opportunistes ! L'un d'eux, M. Noël Parfait, d'pâté d'Eure-et-Loir, a eu l'audace de pousser cette interruption, mercredi, à la Chambre :

— « Je trouve que la presse est trop libre ! »

Bien entendu, de vives protestations ont éclaté.

M. Clémenceau a riposté à l'opportuniste Noël Parfait par ces mots :

— « Voilà que des républicains en sont arrivés à parler comme les bonapartistes ! »

M. Noël Parfait méritait cette vive réplique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de L'AVENIR

AVANT LA SÉANCE

Peu de monde dans les couloirs. Quelques électeurs influents s'entretiennent çà et là avec les députés de leur département.

Nos honorables s'entretiennent encore de l'appel « à toute l'énergie » contenu dans l'ordre du jour adopté par la Chambre.

Beaucoup sont d'avis que le gouvernement n'a pas trop lieu de se féliciter. Faire appel à toute l'énergie de quelqu'un, cela peut être considéré comme un blâme indirect lorsqu'il s'agit d'une personne, à plus forte raison quand il est question d'un ministre.

Quoi qu'il en soit, les plus optimistes considèrent l'ordre du jour Sadi-Carnot-Spüller comme trop plein de réticences pour un ordre du jour qu'on voudrait faire admettre comme étant de confiance.

L'affaire du Palais de Justice continue à défrayer les conversations, les députés sont en majeure partie favorables à Mme Clovis Hugues. Quant à la presse parisienne, sauf quelques rares exceptions, elle est unanime

à justifier l'accès de colère auquel Mme Hugues s'est livré.

Le conseil des ministres, qui a eu lieu ce matin à l'Élysée a décidé, de relever de 2 francs, le droit sur les blés étrangers.

Ce droit, en y comprenant 60 centimes déjà existants, sera donc de 2 francs 60 centimes.

Il a décidé en outre que M. Waldeck-Rousseau soutiendra devant la Chambre, ce soir, le projet de réforme électorale.

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. LE BARON REILLE dépose le rapport sur le projet d'organisation d'une armée coloniale et des troupes d'Afrique.

M. LAGUERRE, dont, depuis quelques jours, on annonçait le désir d'interpellation le ministre sur la présence d'agents provocateurs dans la police parisienne et dans les lieux de réunion, dépose sa demande sur le bureau de la Chambre.

La discussion, sur la demande du ministre, est renvoyée après la discussion du budget.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de réforme électorale du Sénat.

Après quelques observations de MM. Leconte et Viette, et une harangue du pommadin Waldeck-Rousseau, la discussion générale est close.

On adopte le paragraphe 1^{er} de l'article 1^{er} du projet de la commission, décidant que, désormais, un Sénat sera composé de 300 membres élus par les départements et les colonies.

M. ACHARD, dans un langage bref et concis, qui ne manque ni de clarté ni de justesse, désire la suppression du deuxième paragraphe.

L'orateur ne voit pas la nécessité de maintenir l'immovibilité; il ne saurait y avoir dans une Chambre, si haute soit-elle, des membres élus par des scrutins différents, c'est absolument antidémocratique.

L'amendement de M. Achard est pris en considération par 293 voix contre 237.

Presque tous les ministres étant absents, sauf Waldeck, la suite de la discussion est ajournée.

La Chambre ajourne du même coup la discussion du budget. Pensez donc, voilà deux séances complètes tenues par nos honorables; ils ne sont pas habitués à tant travailler, les forces humaines ont des limites; aussi, est-ce avec une véritable satisfaction que les députés accueillent la phrase traditionnelle: la séance est levée.

SÉNAT

Au Sénat, M. Jules Ferry a déposé le projet des crédits pour le Tonkin.

Le Sénat, sur la demande de M. Marcère, a décidé, par 123 voix contre 115, renvoyer le projet à une commission spéciale.

Sur la demande de M. Ferry, l'urgence a été déclarée.

Le Sénat a repris en suite la discussion de la loi sur les sociétés; divers orateurs se succèdent à la tribune, le reste, c'est-à-dire la majorité, continue à ronfler à raison de dix francs l'heure. Beau denier.

L'AFFAIRE CLOVIS HUGUES

M^{me} Clovis Hugues à Saint-Lazare

M^{me} Clovis Hugues, après les formalités d'écrou à son arrivée à Saint-Lazare, a été placée dans une chambre spéciale donnant sur la rue, et une détenue a été affectée à son service particulier.

Elle est toujours très calme, et, hier matin, elle a écrit une longue lettre à son mari.

M. Clovis Hugues, de son côté, a envoyé, sur les conseils de M. Gatineau, une supplique à M. le procureur de la République pour demander la mise en liberté de sa femme sous caution. Dans la matinée, il avait reçu la visite de plusieurs personnes qui lui avaient offert spontanément la somme nécessaire pour fournir cette caution.

A neuf heures du soir, M. Clovis Hugues, qui n'avait pas quitté son appartement, n'avait reçu aucune réponse du parquet. Par contre, chaque courrier lui a apporté une foule de compliments de condoléances et de témoignages de sympathie sous toutes les formes.

Un inconnu a même envoyé une magnifique corbeille de roses thé à l'adresse de Mme Clovis Hugues.

Visite de la Famille à Saint-Lazare

Contrairement à ce que plusieurs journaux ont raconté, M. Clovis Hugues, accusé de complicité, n'a pu voir sa femme.

M. et Mme Royanez, qui ont quitté Montreuil pour venir s'installer dans l'appartement de leur genre et lui ont amené ses deux petites filles, Mireille et Marianne, avaient demandé l'autorisation de voir Mme Clovis Hugues.

Cette autorisation avait été envoyée à Mme Royanez dans la matinée. A deux heures, la mère de Mme Clovis Hugues entra à la prison de Saint-Lazare, accompagnée de ses deux petites filles, et était conduite dans le parloir de faveur, où quelques instants après Mme Clovis Hugues venait la rejoindre. Les deux fillettes sautaient au cou de leur mère qui les embrassait longuement.

On avait raconté à ces pauvres enfants que Mme Clovis Hugues était entrée en loge pour travailler à la statue de concours du prochain Salon, où elle ne manquerait pas de remporter le grand prix. Mireille et Marianne lui avaient apporté, à cette intention, chacune un petit morceau de terre glaise.

M. Royanez, qui n'avait reçu son autorisation qu'à deux heures dix, est arrivé trop tard à la prison et a dû rester dans le promenoir sans pouvoir embrasser sa fille.

Il la verra aujourd'hui, jour officiel de la visite.

A l'Hôtel-Dieu

Morin est toujours dans le même état, cependant il a pu avaler quelques cuillerées de lait.

Bien que très abattu, il conserve toute sa connaissance, mais il ne peut articuler aucune parole.

Il a essayé d'écrire; malheureusement il a été impossible de déchiffrer les lettres qu'il s'efforçait de tracer.

Le médecin, qui considère son état comme désespéré, n'a même pas cru devoir tenter l'extraction des balles.

Il a ordonné de laisser le blessé dans le calme le plus absolu.

L'Affaire Arène

L'affaire des sieurs Emmanuel Arène, député de Corte, et Banfante, ancien sous-préfet, poursuivis sous l'inculpation de violence et voies de fait sur la personne de

notre ami Lefèvre, du *Radical*, et de port d'arme prohibée, a été, à la suite d'une modification de 10e, fixée au mardi 9 décembre, au lieu du mercredi 26 novembre.

Les débats auront lieu devant la neuvième chambre.

Je parie que les accusés seront décorés.

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE sous la République opportuniste

SÉQUESTRATION

Voir les numéros du 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27 et 29 courant

M. Binet, loin de tenir compte des améliorations qui peuvent survenir dans l'état des malades, persiste à les considérer toujours comme de plus en plus fous.

Un de ses pensionnaires supporte-t-il sans murmurer l'incarcération dont il est l'objet, c'est une folie douce dont il est atteint.

Si, au contraire, persuadé du bon état de son esprit, il proteste violemment contre sa détention et demande sa liberté, c'est un fou furieux; de sorte qu'il a toujours un genre de folie à invoquer pour motiver le maintien de ses pensionnaires.

Depuis que nous avons pris à tâche de protester contre la manière de procéder de M. Binet, les ordres les plus sévères ont été donnés pour que personne ne puisse communiquer avec le dehors.

Un système d'espionnage est organisé spécialement contre M. Borgat. Les employés sont l'objet de la surveillance la plus active, ce qui ne nous empêche nullement de savoir ce qui se passe.

Nous affirmons que dans la maison de santé Binet, la nourriture y est insuffisante, que les malades payants y sont assujettis à des traitements pénibles et parfois dégoûtants.

C'est ainsi que M. T..., un ancien chasseur d'Afrique, qui sans jamais avoir fait d'études pharmaceutiques est à la tête de la pharmacie de l'établissement, fait cirer ses souliers par un avocat de très bonne famille, M. A...

Bien mieux, tous les jours il fait vider son vase de nuit par M. S... Nous ne flouons, par respect pour les pauvres malades, que l'initiale de leur nom, mais nous les avons en toutes lettres.

Quant aux médecins qui visitent les pensionnaires, ils en prennent à leur aise; M. L..., dont les jours sont le mardi et le vendredi, passe dans les divisions, mais ne s'inquiète jamais des progrès de la maladie, jamais il n'est question de traitement avec les malades.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que M. Binet étant un ami de l'ordre et de la religion, il s'efforce de faire retomber la responsabilité de l'incarcération de quelques malades ou non sur le régime actuel.

Vous êtes ici en vertu d'ordres qui nous couvrent, aurait-il dit à M. Borgat, à plusieurs reprises, et vous pouvez être certain d'y finir vos jours, à moins que le gouvernement change.

Nous ne savons quelle est l'opinion de M. Borgat, s'il est républicain ou réactionnaire, nous n'avons pas à nous en préoccuper, il nous suffit qu'il soit victime d'un abus de pouvoir pour que nous mettions notre journal au service de sa cause comme il est et sera toujours au service de toutes les causes humanitaires.

Mais n'est-il pas écœurant de voir des gens comme M. Binet avoir recours à de pareils moyens pour dénigrer un gouvernement qui n'a qu'un tort, celui de lui laisser exploiter sans contrôle son Établissement, et n'avons-nous pas mille fois raison de déclarer que les fonctionnaires qui ne font pas les visites prescrites par la loi de 1838 sont indignes de remplir plus longtemps les fonctions qu'ils occupent.

(A suivre.)

ÉTRANGER

RUSSIE. — Le séjour de l'empereur et de l'impératrice à Saint-Petersbourg ne sera que de courte durée et a simplement la célébration de l'anniversaire de la naissance de l'impératrice pour motif.

ALLEMAGNE. — En sortant, hier, du Reichstag, le prince de Bismarck a été pris d'une subite indisposition qui dure encore à l'heure qu'il est et l'a empêché d'assister à la séance du Parlement.

ITALIE. — La *Gazette officielle* publie une ordonnance du ministre de l'intérieur portant que les bâtiments provenant des ports non égyptiens situés au-delà du canal de Suez munis de leur patente nette et ayant effectué leur traversée indemnes seront soumis désormais à une visite médicale et à vingt-quatre heures d'observation, pendant lesquelles ils seront désinfectés s'ils ne l'ont pas encore été.

L'ordonnance maintient la défense d'importer, des mêmes provenances, des chiffons et des vieux habits non lavés.

Hier matin, un train composé de quarante wagons s'est divisé en deux entre Ceva et Savone. Les premiers wagons se sont arrêtés peu après; mais les autres, au nombre de trente-trois, les ont tamponnés violemment au bas d'une descente.

Un employé a été écrasé et cinq autres blessés. Les voyageurs sont sains et saufs.

ESPAGNE. — Le conseil des ministres a examiné hier l'affaire des étudiants et a décidé que le gouvernement devait agir énergiquement et empêcher la propagation, dans les centres scientifiques officiels, des maximes contraires à la religion catholique.

BELGIQUE. — La poudrière de Wette-ton, près de Gand, a sauté aujourd'hui. Les ouvriers étaient heureusement absents au moment de l'explosion, et il n'y a eu qu'un seul blessé.

Les dégâts matériels sont assez considérables.

Les Budgets de l'ancien régime

A propos de la question du budget, que nous avons traitée dans notre dernier article, il nous a paru bon de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'histoire officielle,

FEUILLETON DE L'ÉCLAIR (68)

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTIEN BORYS

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite.)

— Trois heures seulement? Le pauvre homme! Combien d'heures y reste-t-il donc à l'ordinaire?

— C'est selon.
— Selon quoi?... Selon ce qu'il mange?
— Non, monsieur. Selon ce qu'il boit.
— Oh! oh!... ainsi, ton maître pourrait bien revenir ivre?

Gilles ne voulant compromettre ni lui ni son patron se gratta silencieusement l'occiput.

— Il ne manquerait plus que cela, s'écria le vicomte. J'ai besoin, mort-diable! qu'il jouisse de tout son sang-froid pour répondre à la lettre dont je suis porteur. Ma fortune dépendra de sa réponse...

— Ah bah!... fit le palefrenier, qui écarquilla des yeux énormes.

— On me l'a dit, du moins, murmura Florestan en se promenant avec agitation. Mais je veux être pendu si je devine quelles relations mon honoré père, le comte de Morlac, a pu jamais avoir avec ce cabaretier ivrogne... A propos, est-il riche, ton maître?

— Peuh!
— Comment, peuh!
— Tout son argent passe en liquide, et tout ce liquide...

— Je comprends... mais ne lui as-tu pas entendu dire qu'il ait reçu jadis... un dépôt?

— Un dépôt!... répéta Gilles d'un air hébété.

— Oui... une somme d'argent quelconque... une somme qu'il doit rembourser un jour ou l'autre?

Le valet, de plus en plus abruti, fit la mine d'un homme auquel on parlerait hébreu.

— Va-t-en au diable! cria le vicomte impatienté.

Et il reprit sa promenade fiévreuse. Mais au bout d'un instant, il s'arrêta de nouveau.

— Gilles!
— Monsieur?

— Es-tu sûr qu'il n'existe dans Tournai aucun autre Cochefer que ton patron?

— Parfaitement sûr, monsieur.
— Par conséquent, murmura le vicomte, c'est bien à lui qu'est destinée cette missive...

Il tira de son aumônière un pli scellé de six cachets de cire.

— Il ne peut y avoir d'équivoque, reprit-il en lisant tout haut la suscription: A maître Landry Cochefer, en l'hôtellerie du Pot-d'Étain, à Tournai.

— Il y a cela? demanda Gilles.

— Lis toi-même.

— Je ne sais pas lire, monsieur. Mais pardon..., vous dites qu'il y a là-dessus...

— A maître Landry Cochefer. C'est bien le nom de ton maître, n'est-ce pas?

— Non monsieur.

— Non?

— Mon maître s'appelle Jean-Baptiste et non pas Landry.

— Hé! que ne le disais-tu plus tôt, double brute, au lieu de me laisser perdre mon temps ici! Où demeure-t-il, ce Landry Cochefer?

— Hélas! monsieur, il ne demeure plus...

— Comment!

— C'était le propre frère du patron, monsieur!

— C'était... il est donc mort?

— Complètement.

— Depuis quand?

— Depuis trois ans.

— Où?

— En Espagne.

Le vicomte frappa du pied.

— Par la mort de Dieu!... s'écria-t-il, ces choses-là n'arrivent qu'à moi?... Qu'est-ce que je vais faire de ce paquet, maintenant?

Gilles leva les sourcils et les épaules comme pour dire:

— Faites-en ce que vous voudrez!

M. de Morlac arpentait la salle avec une indécision croissante.

— Mort depuis trois ans, ce Landry! balbutiait-il. Et depuis trois ans mon père a cessé de me servir ma pension de cinq cents pistoles... Singulière coïncidence.

Il se tut et demeura rêveur. Gilles ouvrit les bras et écarta ses dix doigts d'un air qui signifiait: — Dame! moi, je ne sais pas, vous comprenez?

Le vicomte revint vers la table sur laquelle il avait posé le paquet scellé.

— Si je l'ouvrais? fit-il à voix basse.

Et il porta la main sur les cachets.

Mais au moment de les rompre, un scrupule l'arrêta. Il remit la lettre dans son aumônière.

(A suivre.)

hémique, d'une partie de l'administra-
financière des gouvernements de la
nce, depuis le commencement du siècle,

ous avons puisé ces renseignements
s un ouvrage publié par M. Charles
las, un ancien ingénieur des ponts et
assées, et intitulé: Les budgets de la
nce depuis le commencement du XIX^e
le.

On jugera par ces chiffres éloquentes du
ds que l'on doit faire sur les déclama-
s des réactionnaires de tout acabit, à
pos des budgets de la République.

es deux derniers budgets de la première
publique s'étaient terminés par des excé-
ts. L'empire, comme don de joyeux
nement, apporta 35 millions de défi-

es budgets de la guerre et de la marine
evèrent subitement de 316 millions à
1 millions. Puis, les tristes années de
1, 1812, 1813, 1814, qui aboutirent à
miliation nationale et au dépouillement,
ir la France, de ses frontières naturelles

quisées par la République, firent succes-
ement monter les budgets meurtriers de
guerre et de la marine. D'abord, 663
illions; puis, peu à peu, 713 millions, 787
illions. Et le déficit d'arriver au chiffre
pectable de 175 millions.

La dette publique, que Bonaparte avait
yée à 290 millions de dépenses an-
elles, fut laissée par ce grand capitaine à
illions!

Nous ne nous occuperons pas des budgets
la monarchie, tout aussi beaux que ceux
l'empire, pour ne pas trop ennuyer nos
teurs.

Si nous examinons maintenant les finances
second empire, nous voyons que l'oncle
Saint-Hélène n'a rien à envier au neveu
Séjan.

Le coup d'Etat du 2 décembre augmente
d'abord le déficit de 60 millions. C'est
ds ont coûté cher les *Te Deum* des évé-
es bénissant le meurtre et le parjure!

Les frais de gouvernement proprement
— et si salement employés, — furent
nés par l'empire à 42 millions, alors que
République de 1848 les avait réduits à
millions. Et encore, ne comptons-nous
que les chiffres officiels, avoués; mais

ous faisons entrer en ligne de compte
les vols et tous les pillages!

La dette publique, que la République
ait ramenée à 385 millions de dépenses
uelles, fut portée par l'empire à
300 millions! — ainsi, près d'un milliard
plus par an, pour payer les intérêts de
dette, voilà ce que l'empire nous a valu.

Et maintenant, contribuables qui avez
té oui au plébiscite de 1870, pour approu-
r de vos suffrages l'établissement révolu-
onnaire et illégal de ce beau régime qui
ous a valu dix-huit ans de paix et de
osperité (?) sans égale, voyez-vous enfi-
qu'il vous a coûté, ce vote malheureux
e vous vous étiez laissé extorquer?

Oui, c'est grâce à vous, il faut bien le
re, c'est grâce à votre insouciance ou à
otre lâcheté, que les dépenses totales du
dget, que la République de 1848 avait
duites à 1,400 millions, ont pu être por-
es par l'empire à 3,462 millions.

Ainsi, en trois années, la République de
48 avait diminué 200 millions des dépen-
s annuelles.

L'empire, lui, en dix-huit ans, a trouvé
moyen d'augmenter les dépenses de
ux milliards par an.

Voilà le bilan du second empire, bien
ne en tous points du premier.

Êtes-vous satisfaits, bonapartistes?
Quant aux budgets de la monarchie, ils
ont pas grand chose à envier aux budgets
l'Empire. Ces gens-là peuvent se donner
main.

Ils auront beau crier: casse cou! à la
épublique, leurs forces réunies ne peu-
ent rien contre elle.

S'ils osent vous parler, eux, de la Répu-
lique, répondez-leur tout simplement,
ec ces chiffres sous le nez: « Dites-donc,
nous cautions un peu des budgets de
ancien régime? »

Car, pour avoir le droit d'attaquer les
dgets de l'opportuniste, il faut être ré-
publicain.

Raoul LUCAY.

DERNIÈRE HEURE

PARIS, 10 heures. — La République fran-
e constate que la Chambre a indiqué sa
onité et ses ordres avec une clarté parfaite.
Jules Ferry s'est engagé à les exécuter.

La Justice dit que le vote est équivoque,
sque le mot de confiance ne figure pas dans
ordre du jour.

M. Ferry est bien obligé de se contenter de
peu. L'essentiel, c'est qu'on lui donne l'argent;
pour la confiance, il n'en a cure.

10 h. 20. — L'état de Morin, le diffamateur
de madame Clovis Hugues, est toujours déses-
péré, quoique le docteur Perroud ait réussi
à extraire la balle qui s'était logée dans son
dos.

La blessure dont Morin souffre le plus est
celle qui a été produite par la balle logée dans
le cou.

On se demande si la perte de l'usage de la
parole provient d'une lésion des organes vo-
caux par la balle du cou, ou bien d'une lésion
de la matière cérébrale par la balle qui a péné-
tré dans le crâne.

Les assassins de madame Ballerick ont été
arrêtés et ont fait des aveux. Ce sont les
nommés Guyot et Soulier.

10 h. 55. — M. Grévy a reçu hier l'ambas-
sadeur du Portugal à Paris.

11 h. 10. — Le *Figaro* dit qu'une légère
amélioration s'est produite hier soir dans l'état
de Morin.

— Le *Gaulois* dit, à la dernière heure, que
Morin est à toute extrémité.

LONDRES, minuit. — Une collision a eu lieu
dans la Manche, près de l'île de Wight, entre
le vapeur *Durango* et la barque *Luke-Bruce*, de
Liverpool.

Le *Durango* a coulé à bas avec son équipage;
vingt hommes ont péri.

PARIS, minuit 35. — Il est question, au mi-
nistère de la marine, de créer une troisième
brigade destinée à renforcer le corps expédi-
tionnaire du Tonkin, sous le commandement du
général Begui.

Aujourd'hui, aucune nouvelle de l'extrême
Orient.

— La plupart des journaux anglais, commen-
tant le vote des crédits et la discussion, mani-
festent l'espoir que les bons offices de lord
Granville amèneront un prochain rapproche-
ment entre la France et la Chine.

LONDRES, 1 h. — Une dépêche de Hong-
Kong, adressée au *Lord*, assure que l'explosion
d'une chaudière, à bord du cuirassé français le
Rigault-de-Genouilly, devant Formose, a tué
treize hommes.

1 h. 30. — L'*Officiel* publie aujourd'hui les
nominations judiciaires suivantes:
M. Davenières, juge d'instruction au Havre,
est nommé juge à Lyon.

M. Rougères, juge à Lyon, est nommé juge
au Havre.

A TRAVERS LYON

Plusieurs journaux de Lyon annoncent
qu'une réunion à laquelle avaient été con-
viés tous les représentants de la presse
lyonnaise sans distinction d'opinion, a eu
lieu dans les bureaux de l'agence Fournier
en vue d'organiser des fourneaux économi-
ques pendant la saison d'hiver.

Nous tenons à déclarer qu'aucune com-
munication de cette nature ne nous a été
adressée.

Nous voulons bien croire à une oubli
involontaire de la part des organisateurs, à
moins qu'ils n'aient pensé que la Guillo-
tière ne faisait pas partie de Lyon.

Vote de nos députés

Les députés de notre région qui ont voté
contre l'ordre du jour de confiance sont:

MM. Andrieux, Brialou, Montellhat, Ger-
main, Ponchon, Viette, Bizarelli, Macler-
Montjau, Boyer, Bousquet, Desmons, Pisyre,
Sovier-Lapierre, Rivet, Brassard, Girardet, de
Kergorlay, Maigne, Duchasseint, Boysset,
Gilliot, Guillemaut, de Lacroix, Loranchet,
Martin, Sarrien, Carot, Gaillard (Vaucluse),
Laquerre et Saint-Martin.

Ce sont absentes:
MM. Lagrange, Chevandier, Richard,
Marius Chavanne, Malartre, Costes.

Vagabondage. — Les nommés Marie Fa-
vre, François Benoit et Jean Hurillon, ont été
arrêtés tous trois pour vagabondage.

Il n'y a pas de question sociale!

Feu de cheminée. — Hier soir, un feu de
cheminée s'est déclaré chez Mme Olive, rue de
la Barre, 8. Il a été promptement éteint par
les pompiers du poste du Mont-de-Piété.

Accident. — Hier, à 5 heures du soir, le
nommé Collomb, cocher, demeurant rue Neuve-
des-Charpenes, 10, qui conduisait une voiture
attelée d'un cheval, a été renversé dans la rue
Boileau avec la voiture qu'il conduisait.

Dans sa chute, il s'est fait quelques contu-
sions sans gravité.

Après avoir reçu les soins que nécessitait son
état, il a pu continuer sa route.

Hôtel Dieu. — Hier à une heure, la nom-
mée Jeanne Rumilly, âgée de 60 ans, a été
trouvée étendue sur la route de Marennes à
Caponnay.

Cette malheureuse avait été renversée par
une voiture, dont les roues lui avaient brisé le
bras gauche et fait diverses contusions assez
graves.

Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu.
Les auteurs responsables de cet accident sont
activement recherchés.

LE CRIME DE LA RUE D'IVRY

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 28 novembre

PRÉSIDENCE DE M. BOYER, CONSEILLER

(Suite)

A la reprise de l'audience, monsieur le prési-
dent reprend l'interrogatoire de la fille Tarpin.
Cette accusée persiste toujours dans ses dénégations.

Monsieur le président passe à l'audition des
témoins.

M. Gard, sous-inspecteur de la sûreté, char-
gé de faire la première enquête, raconte ce que
Chapuzon lui a déclaré et ce qu'il a appris de
la fille Bozonnet.

Les renseignements fournis par Chapuzon
et cette fille n'ont pu éclairer la justice.

M. Gallin-Martel. — Ce témoin, accompagné
de deux camarades, déclare avoir accompagné
Vernay chez lui à une heure du matin, la nuit
du crime.

Viennent ensuite MM. Macena, Victor Na-
che, Lullier, témoins peu importants.

M. Ferrand, expert chimiste: ce témoin
raconte à messieurs les jurés que les draps du
lit de Vernay étaient tachés de sang. Les pieds
et les mains de Vernay étaient attachés. Ver-
nay a été frappé avec un marteau qui a été
trouvé près du lit. A côté du marteau on a
trouvé un paletot; ce paletot était taché de
sang; ces taches de sang n'avaient pas été
faites par le sang sortant projeté d'une bles-
sure, mais par contact. Le paletot avait été
probablement posé sur les draps maculés de
sang.

Un juré demande que Chapuzon essaie
le paletot trouvé dans la chambre de Ver-
nay.

L'accusé passe ce vêtement, qui semble lui
aller comme un gant, mais les vêtements con-
fectionnés vont un peu à tout le monde.

M. Ferrand a examiné les cordes qui atta-
chaient les pieds et les mains de Vernay; il ne
peut dire d'où elles proviennent.

Le témoin suivant est la fille Bozonnet;
c'est le témoin le plus important de cette
affaire.

Cette fille est âgée de vingt ans; elle déclare
que le soir du crime, Chapuzon est sorti trois
fois avec la fille Tarpin. La première fois Cha-
puzon est allé accompagner Vernay; il est re-
venu vers moi et m'a recommandé de le pré-
venir quand je verrais Gallin-Martel et Macena
déboucher de la rue d'Ivry. Je fis comme il
m'avait dit; je le prévins de l'arrivée de ces
jeunes gens. Chapuzon sortit alors avec la fille
Tarpin; ils ne rentrèrent que vers les trois
heures du matin. J'entendis alors, dit le té-
moin, une conversation entre Chapuzon et
la fille Tarpin. Ce le dit à son amant: *Mais tu as oublié ton paletot?* et Chapuzon se
lui répondit: *Laisse-le, il est trop tard pour
aller le chercher.* J'ai vu le lendemain la che-
mise que Chapuzon portait cette nuit-là; elle
était tachée de sang à l'un des poignets.

Chapuzon et la fille Tarpin protestent contre
cette déclaration.

M. le président demande à la fille Bozonnet
si elle dit la vérité; le témoin persiste et ajoute:
La fille Tarpin est sortie à une heure, elle est
revenue quelques minutes après. Chapuzon est
rentré après elle; il a mis de l'argent dans la
caisse, je l'ai vu.

Le témoin reconnaît le paletot et le marteau
pour appartenir à Chapuzon.

Protestations nouvelles de la part des accu-
sés; affirmations énergiques de la part du té-
moin.

M. Coutagne constate que les blessures fai-
tes à Vernay ont été faites avec le marteau
trouvé. Vernay a été étranglé avec une corde.
Deux personnes suffisaient pour accomplir ce
crime.

Le témoin Bellemain, qui dépose après M.
Coutagne, rapporte un propos de Chapuzon.
L'accusé lui aurait raconté que, lors de la des-
cente de la police, il avait pu pénétrer chez
Vernay et l'avait vu assassiné sur sa soupen-
te.

Chapuzon nie avoir raconté cela à Bellemain.
La fille Billard. — Ce témoin reconnaît le
paletot pour appartenir à Chapuzon.

Mme Vial reconnaît également le paletot, qui
est à Chapuzon.

Viennent ensuite les témoins Pacard et
Champalle; puis la femme Pexeller, qui dé-
clare qu'après le crime, la fille Bozonnet était
bien mieuxrippée qu'avant. Cette fille aurait
raconté au témoin qu'elle avait fait le gurt
pendant que Chapuzon et la fille Tarpin étaient
sortis, mais qu'elle ne voulait rien dire,
parce qu'elle pourrait en attraper pour dix
ans.

Après avoir entendu Pignou, Nitten, Beau-
quis, témoins sans importance directe pour
l'affaire, la séance est levée. Il est six heures
et demie.

Audience du 29 novembre 2508 8

Plusieurs témoins viennent déposer au sujet
du pardessus de Chapuzon, qui figure aux
pièces à conviction.

Ce sont les nommés: Paul Berne, gardien
de la paix, Girerd, tisseur, Joseph Fournier,
agent de la sûreté; la fille Tarpin; la femme
Gourby, qui, tous, prétendent plus ou moins
avoir vu ce pardessus à Chapuzon.

Puis le président interroge le frère de la
victime, M. Pierre Vernay, âgé de 57 ans,
épiciier, demeurant rue Pailleron, 7.

Le témoin commence par dire que son frère
ne jouissait pas de toutes ses facultés, et qu'il
fut enfermé à deux reprises différentes à l'asile
de Bron. Puis, il raconte comment il apprit la
mort de son frère, et quels soupçons le mirent
sur la piste de l'assassin.

« Voilà comment j'ai connu Chapuzon, dit-il.
A la suite de l'enterrement de mon frère, il
vint me serrer la main; je fis quelques pas avec
lui, puis je priai un de mes amis de le suivre.
Chapuzon alla d'abord à la sûreté, puis à son
domicile.

« Le pardessus était déjà déposé chez Cha-
puzon, et le même jour il était essayé à Point,
un habitué de la maison, qui fut d'abord accusé
par Chapuzon d'en être le possesseur, puis re-
lâché faute de preuves.

« Le lendemain de l'enterrement, Chapuzon
vint chez moi, sans doute pour détourner les
soupçons, et je lui refusai à boire. »

Le témoin Marie Cornabas a reconnu le
marteau, elle a assisté à une assez vive discus-
sion entre la fille Tarpin et la fille Bozonnet à ce
sujet.

Le témoin Marie Malcour assure avoir vu
Vernay la veille du crime chez Chapuzon. Le
marteau était déposé alors sur la croisée de la
cuisine, près d'elle.

Puis, arrive le témoin Marius Point, tisseur,
que Chapuzon avait accusé d'être un des au-
teurs du crime.

Il affirme ne pas connaître le pardessus et
ne rien savoir sur le crime.

Les témoins Lamy, tisseur, Gazelle, Bon-
nal, employés, Roussy, cordonnier, la fille
Charbovat, Dufour, Vincent, font des déclara-
tions sans importance.

Enfin, le frère de la victime, M. Pierre
Vernay, rappelé, vient dire qu'il a dîné avec
son frère le jour du crime et qu'il ne l'a quitté
qu'à cinq heures du soir.

L'audience est alors suspendue de midi à
deux heures.

A la reprise de l'audience, M. l'avocat gé-
néral donne lecture de son réquisitoire.

Les plaidoiries sont terminées à 10 heures 1/2
du soir, et le jury entre dans la salle des déli-
bérations.

LE VERDICT

A 11 heures 1/2, le jury revient, apportant
un vote négatif sur toutes les questions.

Acquittement

En conséquence, le président prononce l'ac-
quittement des prévenus: Chapuzon et Mélanie
Tarpin.

Mais ils sont retenus, en vertu d'un mandat,
pour le délit d'excitation de mineure à la dé-
bauche, passibles de la correctionnelle.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Les plus importants de Lyon

AUX

DEUX PASSAGES

Lundi 1^{er} Décembre

ET JOURS SUIVANTS

MISE EN VENTE

de Nouvelles et importantes affaires en
Lainages unis et fantaisie, Draperie, Soierie,
Velours, Châles, Fourrures, Bonneterie,
Couvertures, Costumes, Confections, Jupes
drapées, Vêtements doublés fourrure, Cha-
peaux pour dames, fillettes et garçonnets.

Toutes ces opérations ont été faites à des
prix exceptionnels, que l'importance de
nos achats et la fin de saison en fabrique
peuvent seules expliquer; aussi, nous ne
craignons pas d'affirmer que cette mise en
vente aura, pour les acheteurs, l'attrait
des véritables occasions.

A partir de demain *Lundi 1^{er} décembre*,
nous remettons en prime, pour tout achat
d'au moins vingt francs, notre *nouvel
agenda illustré 1885*.

CHRONIQUE RÉGIONALE

On nous écrit de Belley :

Belley, 28 novembre.

Monsieur le rédacteur,
Vraiment, nos députés de l'Ain font de la bonne besogne, le ministère aux abois a-t-il besoin d'un vote de confiance, vous êtes sûr de lire le lendemain sur les feuilles de choux opportunistes du département cette rengaine : Ont voté pour : Mercier, Giguët, Pradon, Tondou ; S'est abstenu : Germain ; A voté contre : Pochon.

Les quatre machines à voter ci-dessus sont comme les moutons de Panurge, ils sont toujours prêts à suivre le troupeau. Le ministère n'a qu'à faire signe, et ces messieurs courbent l'échine en murmurant : « Votre serviteur, Excellence! ».

Le moindre petit bout de nez d'un électeur leur occasionne des trances terribles. Aussi, ils comptent bien n'être réélus qu'avec la candidature officielle.

L'un, Mercier, espère décrocher un siège de sénateur, d'où il sera à l'abri des reproches des électeurs. Les délégués sénatoriaux mettront bon ordre à cette dérobade.

L'autre, Giguët, compte passer au scrutin de liste où sa personnalité effacée se glissera sans bruit dans n'importe quelle liste. Mais il compte surtout sur un bon coup de main de la horde des fonctionnaires.

Le sieur Pradon, le réngat de l'Extrême-Gauche, l'ami à la mode jésuitique de notre regretté Roselli-Mollet, compte sur l'appui et la bénédiction de l'évêque de Saint-Claude, son parent et grand ami.

Quand à Tondou, il compte sur son rang d'ancienneté et sur l'obscurité de sa personnalité.

Mais un vif mouvement se prononce dans le département et surtout dans l'arrondissement de Belley vers les idées radicales, ceci fera le sujet d'une prochaine lettre.

Un Bugiste.

LA GARE DE LA MOUCHE

Monsieur le rédacteur en chef,

La presse lyonnaise à l'unanimité, le conseil municipal, le conseil général et le conseil d'arrondissement, ont récemment émis le vœu que la station de la Mouche soit établie en face du recordement de l'avenue des Ponts et du prolongement de l'avenue de Saxe qui sera achevé prochainement.

Jusqu'à présent nos corps élus, à l'instigation de quelques grands propriétaires de terrains, avaient eu la malheureuse idée de demander qu'une gare de voyageurs soit créée à la Croix-Barret, c'est-à-dire sur un point éloigné et presque inhabité.

Toutes les demandes d'une gare à la Croix-Barret ont pu très facilement être repoussées par la compagnie P. L.-M. et par le ministère des travaux publics, car l'emplacement précédemment désigné est réellement trop excentrique et en dehors d'un centre important d'habitation et de population.

En outre, les installations actuelles de la compagnie, sur ce point, rendent impossible l'établissement d'une gare de voyageurs à la Croix-Barret.

Notre pétition ci-jointe rédigée dans le sens des vœux, émis dernièrement par tous nos corps élus, a pour but, non pas l'établissement d'une gare, mais simplement l'installation d'une station de voyageurs sur un emplacement actuellement disponible autrefois occupé par l'ancienne gare de voyageurs du chemin de fer Lyon-Méditerranée avant sa fusion avec le Pa-

ris-Lyon. Emplacement, d'environ un hectare, qui pourra être doublé par l'annexion du fossé d'enceinte du fort Colombier, que la compagnie se propose d'acquérir probablement dans ce but.

En outre il y aura également trois lignes de tramways :

1° Cette du Parc à la gare de la Mouche par l'avenue de Saxe ;

2° Celle de Lyon à Venissieux et Saint-Foix ;

3° Enfin celle de Lyon au cimetière de la Guillotière par le quai Claude-Bernard et l'avenue des Ponts.

En établissant la station de Lyon-Guillotière à l'extrémité de la plus grande artère lyonnaise, qui partage dans toute son étendue la rive gauche de notre ville, la Compagnie donnera satisfaction aux desirs bien souvent exprimés par toute la population des villes et villages environnants desservis par les lignes de Genève, du Bugey, de la Savoie, du Dauphiné et du Midi.

La nouvelle station rendra de grands services à la gare de Lyon Perrache, et, malgré les agrandissements excessivement coûteux qui ont été opérés chaque année, à cette gare, elle est notoirement insuffisante pour assurer son service régulier, principalement les dimanches et jours fériés, ainsi que les veilles et les matins de ces mêmes jours.

CIRQUE PLÈGE

Le cirque Plège continue tous les soirs d'obtenir un immense succès avec la chasse Pompadour redemandée.

Aujourd'hui dimanche, deux représentations supplémentaires : la première à trois heures de l'après-midi ; la deuxième à huit heures du soir.

Toutes les attractions paraîtront à ces deux représentations qui seront terminées par le succès du jour : la Chasse Pompadour.

Tribune libre

Union des groupes de la libre-pensée de Lyon.

Au moment où, croyants, hypocrites et intéressés vont illuminer pour protester contre le progrès et la civilisation.

Au moment où, sur la montagne du vieux forum, on verra en lettres de ce cette inscription : *Lyon à Marie — Credo*, nous rappelant les horreurs de l'inquisition et les folies religieuses du moyen-âge.

Il est bon que les philosophes rationalistes, quoique peu nombreux, puisque jusqu'à présent, l'instruction a été donnée par les jésuites, il est bon que leur voix s'élève en protestation ne fut-ce que pour dire que cette dépense eût été plus utile aux ouvriers sans travail.

A cet effet, une réunion privée se tiendra lundi 8 courant, à 7 heures 1/2 du soir, au restaurant des Deux Mondes, rue Joffroy, 10, à Vaise.

Des orateurs anti-cléricaux traiteront des erreurs, des préjugés et de la superstition qu'enseignent et qu'entretiennent les prêtres avec le budget des cultes, payé par tous les contribuables.

Le citoyen Pages, de l'Avenir, fera une causerie, et le citoyen Filleron traitera des mythes.

On n'y sera admis qu'avec une lettre de faire part. Les amis qu'on aurait oubliés en trouveraient à la porte en se faisant connaître.

FILLERON.

Grand bal de la Métallurgie. — La commission exécutive informe les corpora-

tions que leur bal annuel aura lieu le 6 décembre.

Aujourd'hui dimanche réunion très urgente de MM. les collecteurs, au siège de la commission, place de l'Hôpital, 2, à deux heures du soir.

Ceux qui désireraient se faire nommer commissaires du bal et ceux déjà inscrits sont priés de venir également à la réunion.

Avis aux Gondonniers. — Tous les gondonniers sont convoqués à une réunion générale privée qui aura lieu lundi 1^{er} décembre, à huit heures précises du soir, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242. Ceux qui n'auront pas reçu de lettre en trouveront à la porte.

ORDRE DU JOUR :

Lecture et discussion des statuts ;
Nomination du syndicat ;
Réception des adhérents ;
Questions diverses.

Avis aux Tisseurs de velours unis. — La commission invite tous les présidents, secrétaires et trésoriers de séries de bien vouloir assister à une réunion de bureaux de séries qui aura lieu dimanche 30 octobre, à dix heures et demie précises du matin, au bureau, rue des Capucins, 20, au fond de l'allée.

Vu l'importance de la réunion, nous recommandons la plus grande exactitude.

Ordre du jour. — Revision des statuts.

Chambre syndicale des Chevaliers-Maroquiniers de la ville de Lyon et de la banlieue. — Dimanche 30 novembre, de 2 à 4 heures du soir, chez Goutard, rue Garibaldi 108, versement des cotisations mensuelles. Les sociétaires en retard sont priés de se mettre à jour.

On recevra les nouveaux adhérents.

Le Syndicat.

Boulangerie ménagère de Villeurbanne banlieue est de Lyon

La commission heureuse et fière du succès obtenu informe ses nombreux adhérents que la constitution définitive de la Société est fixée au dimanche 30 novembre, à deux heures précises du soir, salle Vve Dru, café de l'Univers, place des Maisons-Neuves, Villeurbanne.

Pour faciliter aux consommateurs partisans de cette œuvre philanthropique l'accès de la Société, la commission les prévient qu'avant la réunion, c'est-à-dire une heure avant la séance, une commission spéciale recevra les adhérents retardataires.

Nota. — Le public est également prévenu qu'il ne reste qu'un chiffre restreint d'actions émises et que nul ne pourra assister à la réunion s'il n'est muni de ses titres de versement.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal des souscripteurs.
Vérification des comptes.
Nomination de l'administration de contrôle.
Constitution définitive de la Société.

Le secrétaire, Charles BÉDIN.

La Chambre syndicale des ouvriers plâtriers et peintres prévient MM. les adhérents que les cotisations mensuelles seront reçues le dimanche 30 novembre, au siège, avenue de Saxe, 242. Le trésorier se rendra, à cet effet, de 2 à 5 heures du soir au siège.

Le Secrétaire, BORNÉ.

Syndicat professionnel des ouvriers apprêteurs de Lyon. — L'administration du syndicat informe la corporation qu'elle convoque pour dimanche le 30 courant MM. les patrons, à l'effet de leur présenter le règlement corporatif, adopté dans sa dernière réunion générale.

Pour l'administration :

Le secrétaire-adjoint, Balmont.

L'AVENIR DE LYON
BON
Pour une POLICE de la Société
LE TRAVAIL
INDEMNITÉS GARANTIES :
En cas de mort. 500 Francs
En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.
Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.
30 Novembre 1884

BOURSE DE LYON
Lyon, 29 novembre 1884.
Nouvelle baisse, aujourd'hui. Les cours s'endorment, les affaires sont rares, le marché manque de boussole. Comment se guider à travers ce labyrinthe d'événements inextricables, gros de menaces, sans doute, de désagréables surprises peut-être. M. Ferry lui-même sait-il où il nous mène ?
De plus, on ignore absolument dans quel sens se trouve la situation de place. Le découvert est-il toujours baissier ? On prétend que oui, mais rien n'est moins sûr.
4 1/2 0/0, 108 40 ; 3 0/0, 78,67.
Italien, toujours remarquablement ferme avec bonne tendance, 97,72.
Banque ottomane, 524, sans entrain.
Crédit lyonnais, sans vigueur à 521,87.
Autrichiens, 638,12.
Lombard, 319
Nord Espagne, 536, ferme.
Egypte unifiée, 318, sans tendance.
Landerbank, 473, plutôt faible.

Bourse de Paris

3 0/0 français	78 62	Mob. esp. jouis.	145
3 0/0 amortissable	80 22	Financière lyon.	50
3 0/0 nouveau	80 22	Banque ottomane	524
4 1/2 0/0 (1883)	108 32	Banque autrichienne	638
5 0/0 italien	97 07	Banque hongroise	330
4 0/0 espagn. ext.	50	Lyon	521,87
5 0/0 turc	50	Autrichien	631
Egypt. 3 0/0 (1877)	318	Lombard	317
Banque de France	5150	Saragosse	403
Crédit foncier	1305	Nord-Espagne	536
Crédit mobilier	245	Suez	1902
Crédit lyonnais	523	Consolid. à Londres	110

N° 89
L'AVENIR de Lyon
BON D'ACHAT
30 Novembre 1884
Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.
LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGÈS
Imprimerie Moderne, cours de la Liberté

DÉPURATIF du Sang

Le Sirop Salsepareille **QUET** guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adresser à Lyon, Ph. **QUET**, rue Préfecture, 5. — Dépôt à St-Etienne, ph. Didier, rue de la République, 29; Grenoble, ph. Chatrousse, place Granetta.

CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seule maison fournissant les établissem. religieux — Fabrication et réparations.

BERTHIER
rue de Jarente, 5, Lyon

L'OUEST
Compagnie anonyme d'assurances sur la vie
Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement
SIÈGE SOCIAL :
22, rue des Capucines — PARIS
RENTES VIAGÈRES
immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.
RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES
avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente
ASSURANCES PAYABLES
en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.
Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 400 Millions.
S'ADRESSER
Pour tous renseignements à la Compagnie
M. HESS
79, place des Jacobins — LYON

Liquidation 40 p. 100
LINGERIE, dentelle, broderies, layettes, costumes d'enfants.
103, Rue de l'Hôtel-de-Ville, entresol

AVIS LA CONVERSION TURQUE

Rente turque et Obligations ottomanes
Les opérations de la Conversion devant commencer incessamment, nous sommes à la disposition des porteurs pour échanger leurs titres contre des nouveaux de la DETTE CONVERTIE.
COMPTOIR COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER
Lyon — 8, Rue Thomassin, 8 — Lyon

Le seul n'irritant jamais. — Depuis 20 années
LE TOPIQUE FRANÇAIS
GUÉRIT INFALLIBLEMENT ET RAPIDEMENT
Bronchites Irritations de poitrine Oppressions Maux de gorge Pleurésies Fluxions de poitrine Points de côtés
Douleurs Rhumatismes articulaires Névralgies Maladie du cœur Siatiques Maladies du cerveau Maux de reins
PRIX : de 50 cent. à 2 fr., dans les principales pharmacies.
— La grandeur varie selon l'endroit où il doit s'appliquer. — Envoi franco contre timbres ou mandats adressés à M. CORNET, pharmacien, dépositaire, rue Octavio-Mey, LYON.
Exigez bien le nom : Topique Français.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon
L. VELLERUT, DIRECTEUR
Café-Comptoir Billard, quart ouvrier, après décès, b. log., loc. 800 f., rec. 30 f., p. 2.000 f.
Epicerie Porte-pôt (centre), r. passage, loc. 850 f., rec. p. jour 100 f., pr. 3.500, pressé.
Restaurant Chambres garnies, 9^e pop., loc. 1.000 f., rec. p. jour 100 f., p. 4.500 f.

CHAPELLERIE
RIVIER SCEURS
Rue Centrale, 43 et Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80
LYON
Mise en vente d'un choix considérable de Coiffures pour la Chasse, de Chapeaux de Haute Nouveauté, et de Casquettes en toutes formes et à tous prix. — Bonnets gros et Articles fantaisie en tous genres.
RAYON SPÉCIAL pour Dames et Fillettes.
10.000 Chapeaux de Feutre en 9 fr. 00 toutes formes, prix unique